



Envoyé en préfecture le 10/02/2021
Reçu en préfecture le 10/02/2021
Affiché le 
ID : 033-213300700-20210208-20211-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Catherine SANCHEZ, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Audrey JOLLY pouvoir M. PHOENIX Didier, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN pouvoir M. CHAUSSONNET Denis

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

FINANCES 2021/1 N°1

COMPLEMENT ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2021

Pour une forêt dont l'aménagement est en vigueur.

La commune de BRACH a validé par délibération du 6 octobre 2020 la mise en vente des coupes des parcelles 15 (E1 – 5.67ha) 21 (E2 – 8.39 ha) et 23 (E1 – 2.10 ha). Les parcelles 1a (E2 – 6.05 ha) et 2 (E2 – 6.48 ha) étant repoussée en 2022.

La commune souhaite anticiper les coupes rases des parcelles prévues en 2024 et 2026 afin d'alimenter le budget communal pour la réalisation d'un local technique.

Il s'agit des parcelles 3b (0.6ha - 120m3), 4b (1.91 ha - 287m3), 6a (8.77ha – 1316m3) et 8c (1.74 ha - 261m3). Pour un volume total estimé à 1984 m3. M. le Maire indique que ces parcelles sont prévues en coupe rase en 2024 et 2026 dans le plan de gestion et que l'anticipation de la coupe est possible mais que le reboisement devra être effectué dans les 2 ans suivant la coupe soit en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97

- D'approuver l'inscription à l'état d'assiette 2021 des coupes rases des parcelles 3b 4b 6a et 8c
- Les coupes seront vendues sur pied par l'ONF en vente par appel d'offres en mai 2021 soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF.

Le Conseil municipal donne pouvoir à l'unanimité à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation.

Fait et délibéré les jour mois et an ci-dessus.

Le Maire,

D.PHOENIX

